

Dominique Orliac à l'écoute des agriculteurs



*Dominique Orliac et le groupe des radicaux de gauche à l'Assemblée Nationale auditionnent la FNSEA
Mercredi 12 octobre 2016*

Le vendredi 7 octobre, Dominique Orliac, députée du Lot, a reçu à sa permanence parlementaire, en compagnie de Jean-Claude Requier, Sénateur, les représentants de la FDSEA. Elle a également auditionné la FNSEA, avec le groupe des radicaux de gauche à l'Assemblée Nationale, le mercredi 12 octobre.

Ces derniers ont souhaité les rencontrer pour leur faire part des vives inquiétudes du monde agricole en ce qui concerne la révision du classement des zones défavorisées, révision ayant un impact sur le montant des aides perçues par les agriculteurs comme pour l'ICHN.

La première carte issue de la réunion ministérielle du 22 septembre dernier entraîne l'exclusion du classement de 111 communes dans le département. Face à cette situation, les parlementaires ont décidé d'adresser un courrier à Monsieur le Ministre de l'Agriculture afin de le sensibiliser sur les anomalies des critères appliqués pour classer une commune en Zone Soumise aux Contraintes Naturelles, notamment le critère de Production Brute Standard, ainsi que sur l'importance capitale de la classification de « Zone Piémont » dans notre département.

La députée, très active lors de l'épisode de grippe aviaire qui a touché notre département, réitère son soutien auprès des agriculteurs et son entière disposition pour les rencontrer et évoquer leurs problématiques.



Dominique Orliac interpelle le Ministre de l'Agriculture sur la révision des zones défavorisées

L'Assemblée Nationale examinait ce jour la mission agriculture du Projet de loi de finances pour 2017. A cette occasion, la députée du Lot, Dominique Orliac, est intervenue sur la révision des zones défavorisées actuellement en cours et ses conséquences sur le montant des aides versées comme l'Indemnité Compensatoire d'Handicap Naturelle.

Après avoir souligné les avancées du projet de loi pour les filières agricoles telles que la baisse des cotisations sociales et le relèvement des petites retraites agricoles, la députée a interpellé Monsieur le Ministre de l'Agriculture sur la nouvelle cartographie des zones défavorisées présentée par le Ministère le 22 septembre dernier.

A ce titre, elle a relevé les incohérences multiples dues notamment à l'application du critère de Production Brute Standard par hectare et par petite région agricole. La nécessité du maintien de la zone « Piémont » a également été rappelée par la députée.

« Dans le Lot, l'impact de cette révision se chiffre à hauteur de 9 millions d'euros par an. Pour les agricultrices et les agriculteurs, c'est souvent l'équivalent de leur revenu qui est menacé », a jouté la députée avant de demander au Ministre « de bien vouloir prendre en compte ces remarques dans le cadre de votre projet de révision ».



Dominique Orliac intervient sur la Mission Anciens Combattants du Projet de loi de finances pour 2017

A l'occasion de l'examen en hémicycle à l'Assemblée Nationale de la mission Anciens Combattants du Projet de loi de finances pour 2017, la députée du Lot, Dominique Orliac est intervenue pour souligner les avancées contenues dans ce budget.

A ce titre, elle a souligné la **stabilité du budget s'élevant à 2,45 milliards d'euros** malgré le contexte budgétaire restreint ainsi que **l'augmentation de 11% en un an de la retraite du combattant**. Actuellement fixé à 674 euros, le montant annuel de la retraite du combattant s'élèvera à 702 dès le 1^{er} janvier 2017 pour atteindre plus de 750 euros fin 2017. De même, **l'allocation de reconnaissance pour les anciens supplétifs et leurs conjoints survivants augmentera d'un montant de 100 euros**, soit une revalorisation de 8%.

La députée a également fait part de sa satisfaction quant aux mesures d'équité et de justice sociale comprises dans ce budget, telles que la **suppression de la condition d'âge de 40 ans pour ouvrir le bénéfice du supplément « enfant à charge »** au conjoint ou partenaire survivant d'un militaire blessé ou l'**octroi de 1 millions d'euros supplémentaire à l'ONAC** afin de lui permettre de soutenir les ressortissants les plus démunis, leurs conjoints survivants et les victimes d'actes de terrorisme. Cependant, un engagement de la part du Ministre en ce qui concerne les disparités entre départements concernant le versement des aides complémentaires visant à remplacer l'aide différentielle en faveur des conjoints survivants a été demandé.

Enfin, fidèle à ses engagements sur le terrain, la députée a tenu à **saluer la poursuite de la politique de mémoire avec un budget de plus de 22 millions d'euros** ainsi que les différents axes de cette politique comme le monument en hommage aux militaires morts en Opération extérieure qui sera érigé à Paris car il rappelle que « la Nation n'oublie pas ceux dont le sacrifice ultime a témoigné de la valeur de leur engagement militaire et elle rappelle au public que la liberté dont il jouit n'existe que grâce à ceux qui sont prêts à donner leur vie pour sa défense ».



Adoption d'un amendement des radicaux de gauche en faveur des petites retraites

Ce jeudi 27 octobre, dans le cadre du Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017, les députés ont adopté un amendement du groupe des radicaux de gauche à l'Assemblée Nationale auquel appartient Dominique Orliac, députée du Lot.

Depuis 2008, plusieurs mesures prises en matière d'impôt sur le revenu ont conduit à majorer le Revenu Fiscal de Référence (RFR) sur lequel est déterminé le bénéfice du taux nul ou du taux réduit de la Contribution Sociale Généralisée (CSG). A la suite de cette augmentation « comptable » du RFR et alors même que le revenu réel effectivement perçu par les retraités restait constant, de nombreux retraités ont perdu le bénéfice du taux nul ou du taux réduit de la CSG. Concrètement, cela s'est traduit pour la plupart par une augmentation de 30 à 50 euros par mois.

« L'amendement adopté vise à augmenter les seuils de RFR applicables pour la détermination de l'éligibilité d'un retraité au taux nul ou au taux réduit de la CSG. Autrement dit, **il propose de rendre éligibles à ce taux nul et à ce taux réduit plus de personnes retraités** », a souligné la députée, ajoutant : « Ainsi, grâce à cet amendement, **290 000 ménages retraités vont bénéficier du taux nul de la CSG et 260 000 ménages vont bénéficier du taux réduit de la CSG.** »

Les députés radicaux de gauche, après avoir réussi à exempter du report de la revalorisation des pensions les retraités vivant sous le seuil de pauvreté lors de la Réforme des retraites discutée à l'Assemblée nationale à l'automne 2013 ou encore à exempter du report de la revalorisation des pensions, en plus des bénéficiaires de l'ASPA, les retraités dont les pensions sont exonérées de la contribution sociales généralisée (CSG), réitère leur soutien pour les retraités percevant une petite retraite.